

Déclaration concernant l'application de la directive Machines pour les vannes de la société GEMÜ Gebr. Müller Apparatebau GmbH & Co. KG

28. mars 2019

Les vannes à commande pneumatique et électrique de la société GEMÜ Gebr. Müller Apparatebau GmbH & Co. KG relèvent du champ d'application de la directive Machines et sont considérées comme des **quasi-machines**. Nos produits sont exclusivement conçus pour l'incorporation dans une installation ou une tuyauterie. Ce n'est qu'après incorporation que toutes les mesures de protection prises pour le produit (par exemple protection contre un risque d'écrasement) sont garanties et que le produit peut remplir sa fonction proprement dite, c'est-à-dire le guidage et la régulation des fluides dans la tuyauterie.

Même le montage d'un régulateur ayant une influence sur la vanne nécessite un signal de consigne devant provenir d'un générateur de signal installé séparément. Ce n'est donc qu'après l'installation du générateur de signal de consigne avec la vanne de régulation, même si ce générateur est fourni par GEMÜ, que nos produits forment une machine complète, dont l'évaluation de la conformité incombe au client.

En tant que quasi-machines, nos vannes à commande pneumatique et électrique sont accompagnées d'une déclaration d'incorporation, fournie dans la notice d'utilisation correspondante. La notice de montage exigée est intégrée à la notice d'utilisation. En tant que quasi-machines, ces produits ne portent pas le marquage CE, conformément à la directive Machines. Il est possible d'apposer un marquage CE reposant sur une autre directive CE (par ex. directive relative aux équipements sous pression, ATEX, directive CEM ou Basse tension).

Les vannes à commande manuelle ne relèvent pas du champ d'application de la directive Machines. Celles-ci ne doivent pas être accompagnées d'une déclaration de conformité ni d'une déclaration d'incorporation. De même, elles ne doivent pas porter de marquage CE.

Les vannes manuelles peuvent être soumises à une directive différente (par exemple, la directive sur les équipements sous pression). Ensuite, en fonction du diamètre nominal de la vanne, vous recevrez un marquage CE et d'autres marquages si nécessaire.



ppä. Joachim Brien
Head of Global Technics



i. V. Alexander Thurm
Senior Head of Department
GT | Global Engineering